

Publié le 24 avril 2020

Covid-19 - Le secteur du thermalisme en danger

Les villes thermales, à l'arrêt depuis le 14 mars, alertent le gouvernement sur l'impact économique immédiat dans les territoires. Les communes concernées dont l'écosystème est concentré autour du thermalisme ainsi que les commerces locaux sont très fortement impactés.



Jean-Bernard Sempastous, député des Hautes Pyrénées et Président du groupe d'étude thermalisme à l'Assemblée nationale, a convié François Decoster, directeur de cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, à une réunion groupe d'étude thermalisme, à laquelle participaient les parlementaires membres du groupe, les Fédérations et associations du thermalisme et la FedEpl. L'objet de la réunion portait sur l'état des lieux de la situation et le plan de relance pour le thermalisme dans le contexte de la crise du Covid-19.

Le poids économique des communes thermales

Les fédérations et associations liées au thermalisme ont ainsi rappelé que :

- La majorité des villes thermales ont moins de 5 000 habitants et que, contrairement aux autres villes rurales, elles investissent énormément pour le maintien d'une activité de thermalisme qui est source de développement touristique et fait vivre de nombreuses activités périphériques et emplois induits.
- Les ressources de ces communes rurales sont étroitement liées au thermalisme et au tourisme.
- Outre la fermeture des thermes, c'est toute l'économie locale qui est impactée.

Balaruc-les-Bains tétanisée par le virus

L'exemple de Balaruc-les-Bains en est une belle illustration. La Spl Spleth gère le centre thermal de Balaruc-les-Bains, la première station thermale de France avec environ 53 000 curistes. La fermeture de l'établissement met en péril la Spl et l'écosystème du territoire. L'objectif premier du Maire de Balaruc-les-Bains et PDG de la Spleth, Gérard Canovas, est de sauver son entreprise qui réalise près de 33 M€ de CA et emploie 415 salariés. Les répercussions de la Spleth et son activité sur le territoire sont estimées à 40 M€ et 800 à 1000 emplois induits.

Création d'un référentiel sanitaire

La réouverture des centres thermaux dans le respect des normes sanitaires liées au Covid-19 sera dégradée du fait de la fermeture ou de la restriction à l'accès de certains équipements collectifs dans les thermes. Actuellement, un travail a été engagé pour la création d'un référentiel sanitaire afin d'apporter les garanties

nécessaires à la réouverture des établissements. Néanmoins, outre les mesures sanitaires, c'est la clientèle des centres thermaux, composée à 70 % de séniors, qu'il faudra rassurer.